

rh19

Revue d'histoire du XIXe siècle

Numéro 29 (2004)
Varia

Stéphane Gerson

L'État français et le culte malaisé des souvenirs locaux, 1830-1870

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Stéphane Gerson, « L'État français et le culte malaisé des souvenirs locaux, 1830-1870 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 29 | 2004, mis en ligne le 07 avril 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index692.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://rh19.revues.org/index692.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Stéphane Gerson

L'État français et le culte malaisé des souvenirs locaux, 1830-1870

Pagination de l'édition papier : p. 13-29

- 1 L'État français a longtemps entretenu des rapports ambigus avec le local, qu'on entende celui-ci comme territoire, comme objet d'identifications ou comme horizon politique et civique. Reprenant à leur compte les représentations des contemporains, les historiens du XIX^e siècle ont fréquemment dépeint ces rapports sur un mode tragique : l'État-nation aurait phagocyté le local à partir de la Révolution française, réduisant ses prérogatives politiques et limant ses spécificités culturelles afin d'unifier l'espace intérieur. Des travaux récents nuancent toutefois cette vision des choses. Certains soulignent la vigueur et la complexité insoupçonnées d'un local qu'ils appréhendent sous l'angle de la sociabilité ou celui des représentations historiques. D'autres démontent la légende noire d'un État foncièrement hostile à ce qui, au cours du siècle, prit le nom de petite patrie¹.
- 2 Le présent article épouse cette seconde approche, mais en en élargissant la focale chronologique. La plupart de ces travaux portent en effet sur la Troisième République, le régime qui pâtit le plus de cette légende. Qu'en était-il durant les décennies antérieures — et plus précisément sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire ? Le constat ancien du juriste André-Hubert Mesnard fait encore autorité : « L'État libéral, dont les structures administratives sont héritées de la Révolution et de l'Empire, d'un jacobinisme de gauche et de droite, [...] n'a ni reconnu ni encouragé les cultures partielles »². L'intérêt que cet État porta alors au passé local suggère pourtant une situation plus complexe. Il révèle une politique culturelle, neuve et durable, qui poussa d'innombrables élites provinciales à approfondir ce que Désiré Nisard appelait « l'orgueil du lieu ». « Grâce à la protection éclairée que leur accorde le gouvernement », déclarait un journaliste provincial en 1859, « les études d'histoire locale ont acquis de nos jours plus d'importance qu'elles n'en eurent à aucune époque »³. Si ce localisme officiel eut effectivement une portée considérable, il se heurta aussi à des obstacles d'ordre pratique et conceptuel. D'où le titre de cet article : entre 1830 et 1870, ce culte *malaisé* des souvenirs locaux a simultanément étendu et restreint le champ d'expression du local⁴.

L'armature institutionnelle

- 3 « Depuis quelques années on écrit beaucoup en province », constatait un journaliste parisien en 1838, et nombre de littérateurs « consacrent, avec une juste raison, leurs travaux à l'histoire des localités »⁵. Ce que certains contemporains appelaient « le culte des traditions et des souvenirs locaux » constitue un phénomène culturel marquant du premier XIX^e siècle⁶. L'expression n'est pas sans valeur heuristique. Situé au croisement de l'histoire et de la mémoire, le culte des souvenirs locaux voulait ressusciter le passé local, éveiller de l'affection pour une localité et créer un sentiment d'appartenance, fait d'identification territoriale et d'adhésion à une communauté sociale ou politique. Il exprimait aussi la conviction — croissante depuis le Premier Empire — que l'amour du pays et la « contiguïté spatiale » favorisaient la cohésion sociale et une recomposition de la nation⁷. Ce culte suscita une abondante production imprimée et prit de nombreuses formes — des réunions de sociétés savantes aux fêtes historiques. Il fut aussi l'œuvre d'acteurs divers : bourgeois et aristocrates de province, membres du clergé, gens de lettres parisiens et provinciaux, historiens chevronnés, jeunes littérateurs à l'orée de leur carrière. S'y ajoutèrent des agents de l'État : ministres, employés et savants qui épousèrent ce que Narcisse de Salvandy appelait « les traditions patriotiques

et les souvenirs si généreux de l'esprit local »⁸. La Monarchie de Juillet institua, comme l'a montré Alain Corbin, une politique « réaliste » face aux coutumes locales, qu'aucun oukase n'aurait sans doute pu détruire⁹. Tolérer des coutumes par la force des choses est une chose ; diriger les élites provinciales vers le passé local en est toutefois une autre. On peut donc parler d'un culte *officiel* des souvenirs locaux.

4 Le régime orléaniste inaugura cette politique. Il créa un ministère de l'Instruction publique (en 1832) et se présenta comme responsable des activités intellectuelles de tout ordre. François Guizot estimait, comme d'autres Doctrinaires, que l'histoire et le patrimoine fourniraient à la société révolutionnaire des modèles exemplaires, sources de moralité, de force, de stabilité. Ils résumeraient la civilisation : le progrès de l'humanité, l'essor de la liberté et d'un État-nation unifié, la montée de la bourgeoisie. Ils consolideraient aussi l'ordre social en retraçant l'évolution des intérêts sociaux qui s'exprimaient à présent à travers une élite de talents. Finalement, ils consolideraient un régime qui ne disposait ni de la légitimité des urnes ni de celle de la filiation. Tout ceci est connu¹⁰, mais le rôle du local dans cette politique l'est moins. La monarchie d'Ancien Régime avait lancé de vastes enquêtes sur le territoire et demandé aux spécialistes provinciaux d'histoire de lui transmettre des documents. Mais ses initiatives furent restreintes et sporadiques, et elles n'accordèrent pas d'importance particulière à l'histoire locale ou provinciale. Il en fut de même durant les décennies qui suivirent la Révolution française, malgré telle circulaire ou instruction sur le patrimoine ou l'archéologie. Il revint à la Monarchie de Juillet d'institutionnaliser le culte des souvenirs locaux, de créer un « vaste système de recherches [...] sur tous les points de la France », avec un centre de coordination et d'impulsion à Paris, des programmes uniformes et des milliers d'auxiliaires en province. Le Second Empire poursuivit sur cette lancée¹¹.

5 Cette institutionnalisation fut l'œuvre de quatre ensembles d'acteurs. Tout d'abord une succession de ministres de l'Instruction publique qui invitèrent les élites intellectuelles de province à préserver « les anciennes traditions locales » et s'attacher « exclusivement au pays qu'ils habitent »¹². Sans s'accorder sur chaque point, ces ministres partagèrent, on le verra, de nombreux objectifs¹³. Ils s'appuyèrent sur les employés du Bureau des travaux historiques, créé en 1835 au sein de la Division des institutions scientifiques et littéraires du ministère¹⁴. Des littérateurs (tel Nisard) y côtoyèrent des fonctionnaires de carrière, parmi lesquels des chefs de bureau qui entrèrent au ministère sous la Monarchie de Juillet, y demeurèrent trois décennies ou plus et prirent — sans toujours consulter leur ministre — de nombreuses décisions concernant le culte officiel des souvenirs locaux. Le Bureau avait sous sa tutelle le Comité des travaux historiques (CTH), fondé en 1834 pour recueillir et publier des documents anciens et protéger les monuments historiques. Cette « institution durable en l'honneur des origines, des souvenirs et de la gloire de la France » se préoccupa bientôt d'histoire locale¹⁵. Il faut louer « l'esprit de patriotisme qui se plaît à raviver et à rendre populaires les souvenirs de la contrée natale », déclarait Augustin Thierry en 1837¹⁶. Se réunissant deux fois par mois, les historiens, archéologues et scientifiques qui siégeaient au Comité (parmi lesquels Thierry) éditèrent des textes, coordonnèrent des projets collectifs, dirigèrent des revues et fournirent une direction intellectuelle aux sociétés savantes de province. Ils apportèrent aussi une légitimité scientifique au ministère. Le Bureau des travaux historiques et le CTH firent appel à un quatrième ensemble d'acteurs : les préfets, les sous-préfets et — sous le Second Empire — les recteurs. Ceux-ci diffusèrent les circulaires ministérielles, signalèrent des hommes de confiance et, à l'instar du recteur de Toulouse en 1857, invitèrent les membres des sociétés savantes à se cantonner à « l'étude approfondie de la contrée qu'ils habitent ». Certains allèrent plus loin. Ce fut le cas, par exemple, des préfets qui, dans le Cher ou dans le Nord, créèrent des commissions archéologiques ou historiques pour « glorifier les souvenirs du pays »¹⁷.

6 Le premier objectif ministériel était de constituer à Paris un savoir essentiellement historique, fait de documents et de dessins, de notices sur des monuments et des localités, de projets collectifs alliant histoire, topographie et archéologie des départements. Le CTH envoya donc d'innombrables circulaires, instructions et questionnaires aux sociétés savantes des départements et à ses correspondants provinciaux (on en nomma 1 250 au cours du siècle). Le second objectif ministériel — le plus important selon Salvandy en 1838 — était de tisser des rapports réguliers avec les sociétés savantes¹⁸. Pour ce faire, les autorités centrales mirent en place un système de récompenses : envois de livres et de périodiques, subsides et souscriptions, publications d'ouvrages, attribution des titres de « correspondant du CTH » ou de « société d'utilité publique », éloges dans la *Revue des sociétés savantes* et, à partir de 1861, remises publiques de médailles. Tout ceci dévoile une nouvelle rationalité régulatrice et normative, une bureaucratisation naissance des pratiques intellectuelles. À partir de 1834, de nouveaux centres de décision, d'impulsion et d'évaluation virent donc le jour dans la capitale ; un réseau préexistant d'agents fut mobilisé pour surveiller le nouveau réseau associatif provincial. À la fois juge des travaux provinciaux et coordonnateur de vastes enquêtes collectives, cet État intellectuel divisa le travail, centralisa l'autorité et encouragea les démarches en conformité avec ses directives. Sans inventer ces « modalités d'enquête » — ces récompenses, ces questionnaires et instructions, ce recours à des agents locaux —, il les réunit au sein d'une armature institutionnelle qu'il façonna pour ces citoyens et ces associations de province. Le CTH cessa ainsi « d'être une simple commission de publication de documents inédits, pour devenir une sorte de tuteur des sociétés savantes » de province¹⁹. Ce faisant, il octroya aux souvenirs locaux une visibilité qu'ils n'avaient jamais eue jusqu'alors au sein de l'administration française.

L'attrait du local

7 Quelques précisions s'imposent concernant cette politique culturelle. En premier lieu, elle ne visa qu'un public lettré. Avant les années 1870, la pédagogie en fut presque complètement absente (seuls quelques préfets tentèrent de disséminer l'amour du pays au sein du « peuple »). Ensuite, cette politique ne privilégia ou ne distingua aucune région. Son programme uniforme s'appliqua de la même manière à travers la France. L'État ne définit pas non plus le « local » avec précision. Si la Monarchie de Juillet et le Second Empire privilégièrent respectivement la commune et l'ancienne province, ce culte officiel dessinait avant tout un territoire flou, sans frontières ni existence administrative ou histoire politique. L'État évoqua des études ou traditions *locales*, la *localité*, la *contrée* et surtout le *pays*, mot en plein essor durant le premier XIX^e siècle. Cet ensemble sémantique englobait, sans toujours s'y référer explicitement, des territoires divers, de la commune à la province. Au-delà de ces distinctions territoriales, le local désignait donc le lieu de résidence et parfois de naissance de provinciaux qui en connaissaient les recoins et les besoins et y trouvaient leur bonheur²⁰.

8 Cette politique eut un impact immédiat, galvanisant des projets en cours et en suscitant de nouveaux, y compris dans des régions frontalières. La Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes illustre ce point. Fondée en 1832, cette société savante libérale était dominée à ses débuts par une faction de membres portés sur l'agriculture. Les activités historiques de l'association furent alors limitées à une *Histoire bibliographique de Valenciennes* et à quelques autres tentatives éparses. En 1845, le sous-préfet de Valenciennes transmit à ses membres la circulaire de Salvandy sur « les souvenirs si généreux de l'esprit local ». Cultiver ces derniers s'avérait désormais indispensable pour obtenir une reconnaissance officielle. L'impact fut immédiat : articles, concours, discours sur le passé local se succédèrent au sein de la Société. En 1846, on y créa une « Galerie historique valenciennoise », dont les portraits et les bustes devaient « perpétuer le souvenir des anciennes célébrités du pays ». Chose promise, chose due : l'association obtint sous peu des subsides ministériels et le titre de société d'utilité

publique. Cette dynamique se prolongea sous Second Empire. L'approbation et l'appui de l'État reposaient toujours sur le défrichage du passé local. Et les membres de la Société suivirent avec une même ardeur des directives officielles les guidant vers « tout ce qui touche à l'histoire locale »²¹.

9 Pour expliquer la prédilection pour les souvenirs locaux dans ces milieux officiels, il faudrait prêter attention aux angoisses d'une société prise dans un maelström social et politique, une société incapable de « reconnaître dans son sein ces principes conservateurs, ces éléments de repos, qui sont nécessaires aux nations »²². Le culte des souvenirs locaux, cette enquête exhaustive sur les lieux, fournit un réconfort psychologique, dépeignant une société ordonnée, lisible, ancrée dans le passé, dont rien n'échappait au regard. Il faudrait aussi évoquer la prédilection romantique pour la couleur locale, qui conduisit Thierry et d'autres à embrasser « dans leur variété les souvenirs de toutes les provinces », qui expriment les « développements multiples et [l]es diverses transformations » de l'histoire nationale²³. Enfin, il faudrait prendre en compte les ambitions scientifiques d'une époque durant laquelle l'histoire romantique laissa place à une histoire méthodique plus austère et rigoureuse. Ainsi, en 1830 comme en 1860, le local s'imposa-t-il comme fondement d'un édifice scientifique national. Les recherches locales permettaient de « remonter facilement, par une suite d'embranchements naturels, jusqu'au centre, jusqu'au cœur de la nation ». Vu les contraintes budgétaires et la lenteur des communications, elles fournissaient aussi des données fiables à bon prix. « Le contrôle des sociétés locales est indispensable », expliquait un membre du CTH en 1862, « pour éviter les omissions que peuvent seulement signaler les personnes du pays »²⁴.

10 Sans minimiser ces facteurs dans le développement du culte des souvenirs locaux, je m'attarderai plutôt sur des explications d'ordre politique — à commencer par la conviction que, depuis la Révolution et la fin de la mainmise cléricale et aristocratique sur « l'intelligence et la science », ces dernières « ne sauraient rester en dehors du gouvernement de la société »²⁵. L'État devait remplir ce vide. Pour les Doctrinaires, les sociétés modernes se gouvernaient par une combinaison d'initiative volontaire par des élites instruites et de direction gouvernementale par des dirigeants qui incarnaient la nation. Puisant dans leur raison et leur expérience, ces forces complémentaires pouvaient à la fois saisir et servir les intérêts du pays. L'appui des élites locales s'avérait donc indispensable : le vœu de la France, explique Augustin Thierry, « doit sortir, non du centre du pays, mais de tous les points divers »²⁶. Or, ces élites étaient souvent timides, égoïstes, apathiques même. Pour que l'ordre scientifique et intellectuel connaisse « un progrès analogue à celui qui s'est opéré dans l'ordre social et populaire au moment de la révolution », déclarait un employé du ministère en 1847, l'État devait revivifier les forces de la province²⁷. On se tourna donc vers les sociétés savantes, ces associations volontaires pleines de promesses mais souvent isolées et manquant d'encouragement et de direction. En retrouvant « les vieux titres de nos libertés locales », leurs membres exerceraient leur initiative et stimuleraient l'esprit public dans leur localité²⁸. Ils relateraient l'histoire d'un compromis entre monarchie et société et, grâce à leur collaboration avec le CTH, rendraient visible cette synthèse entre l'État et la société civile.

11 Dominantes sous la Monarchie de Juillet, ces convictions n'en furent pas moins présentes sous le Second Empire, surtout à partir du ministère Rouland (1856-1863). Le régime, on le sait, limita la participation civique aux questions techniques et, dans ce domaine intellectuel comme dans d'autres, élargit les prérogatives gouvernementales. Un haut fonctionnaire écrivait ainsi au ministre Fortoul vers 1854 que le « gouvernement nouveau [...] doit regarder la direction des esprits comme un des plus indispensables attributs de son pouvoir »²⁹. Mais le Second Empire encouragea également les associations non-politiques et, officiellement comme officieusement, il soutint la « liberté » et « l'initiative » des élites provinciales dans le domaine de l'intelligence. Un membre important du CTH déclarait ainsi en 1862 que

- la connaissance de l'histoire locale devait amoindrir « l'inertie » provinciale, raviver « le patriotisme local » et contribuer à la croissance pacifique de la France ³⁰.
- 12 Les agents de l'État entretenaient une seconde ambition politique : s'attacher des alliés dans les départements. Alors que le Premier Empire et la Restauration s'étaient appuyés avant tout sur des propriétaires (et les sociétés d'agriculture), la Monarchie de Juillet prisait aussi les capacités professionnelles ³¹. Le Second Empire cibla plutôt les élites industrielles et commerciales, mais les deux régimes tentèrent de séduire des provinciaux qui — grâce à leurs talents, leur influence et leur ancrage dans une localité qu'ils connaissaient et maîtrisaient — fourniraient un concours politique précieux. Ils permettraient à l'État de comprendre une société opaque, d'évaluer et de répondre aux besoins locaux ; ils projetteraient l'image d'un régime bienveillant et faciliteraient une réforme du pays « dans ses opinions, dans ses institutions civiles, dans ses institutions politiques, dans ses sentiments à l'égard de la religion comme à l'égard de tout le reste » ³². Sur ce plan, peu de viviers promettaient autant que les sociétés savantes, ces « moyens nouveaux d'influence et d'autorité » pour « l'administration centrale » ³³. Si l'État cultivait publiquement les souvenirs locaux, c'était en partie parce que le local représentait la société civile : un régime qui répond aux préoccupations locales est proche de ses citoyens. Mais cette politique devait également flatter des provinciaux dont l'appui était indispensable, mais incertain. Guizot exprimait une conviction largement partagée quand il invita les fonctionnaires de province à convaincre ces élites que « l'administration supérieure » appréciait leurs intérêts et leurs contributions. « Rien ne blesse et ne décourage plus les hommes notables qui, dans chaque localité, prêtent à l'administration leur libre concours, que de la voir traiter avec légèreté les faits locaux dont ils l'informent » ³⁴. Sur ce plan, le culte officiel des souvenirs locaux ne faisait que valider ce qu'on percevait comme des priorités provinciales.
- 13 Pour certains serviteurs de l'État, celui-ci constituait aussi un instrument subreptice de dépolitisation. D'une part, les études locales, l'amour du pays apaiseraient une société agitée par un « esprit de désorganisation [...] [qui] a tout envahi, la politique et la littérature, les journaux et les théâtres, les rues et les pouvoirs » ³⁵. D'autre part, le champ associatif et les études locales étaient eux aussi l'objet de récupérations politiques. Sans percevoir chaque société savante comme une association politique, les autorités demeuraient néanmoins méfiantes. En 1843, par exemple, le préfet du Nord transmet à ses subordonnés une circulaire ministérielle indiquant que les « réunions scientifiques et littéraires » pouvaient devenir « des foyers d'intrigues politiques » ³⁶ : on y trouvait en effet des radicaux, des légitimistes et des catholiques intransigeants voulant reconstruire la société selon un plan régional, corporatiste et clérical. De nombreuses sociétés savantes s'étaient en outre ralliées à Arcisse de Caumont, ce légitimiste normand dont les congrès attiraient certains « hommes remuants et hostiles toujours prêts à faire du scandale politique sous prétexte d'art et de littérature » ³⁷. Qui plus est, l'histoire locale était aussi en voie de politisation. Des légitimistes y élaboraient une alternative à une société égalitaire et à des régimes politiques qu'ils rejetaient ; des radicaux associaient aux souvenirs municipaux les idées de participation civique et de démocratisation. Critiques de droite et de gauche se réclamaient des franchises et des anciennes attributions locales et provinciales pour dénoncer des régimes centralisateurs et arbitraires.
- 14 Sur ce plan, le culte officiel des souvenirs locaux constituait non seulement une ouverture à des hommes de confiance, mais aussi une incursion dans une contrée périlleuse. On ne peut évidemment réduire ce phénomène à des objectifs de basse politique, mais on ne peut non plus ignorer cette dimension ³⁸. Aux alentours de 1857, un haut fonctionnaire (anonyme) du ministère de l'Instruction publique exprima sans ambages sa préoccupation dans une note confidentielle au ministre : « La province a aussi ses esprits remuants, inquiets, désireux de se produire, d'écrire, d'avoir leur part de notoriété, de renommée ». Confrontée au même problème, la Monarchie de Juillet avait résolu de « diminuer le nombre des recrues de la

presse militante [et d']encourager les travaux sérieux qui ne pouvaient causer d'ombrage au gouvernement ». Elle s'y était prise en créant le CTH et en « favorisant l'organisation et le développement des sociétés savantes qui offraient un théâtre et un auditoire aux vanités locales, et les engageaient insensiblement dans la voie où l'État désirait les faire entrer ». Au ministère, donc, de donner un nouvel élan à cette politique et d'éteindre « dans les pacifiques recherches de l'érudition, une ardeur de controverse, une polémique qui donnait aux questions du jour un caractère passionné et dangereux »³⁹. Sous un régime comme sous l'autre, l'État voulut donc façonner une aire policée d'érudition, de collecte et de nomenclature. La description primait sur la spéculation, la réitération sur la réflexion, l'assentiment poli sur la critique, la modestie sur l'ambition, le travail collectif sur l'affirmation de soi. Les membres de sociétés savantes provinciales y constituaient, non des interlocuteurs, mais des subordonnés qui devaient obéir aux instructions officielles et se cantonner à leur domaine étroit. La direction résidait au centre.

- 15 Ces considérations permettent de mieux comprendre pourquoi l'État encouragea des « études studieuses » au « caractère local ». Sur un certain registre, « local » signifiait apolitique. Un débat « tout entier local » n'avait, comme Salvandy l'écrivait à Guizot en 1830, « point de couleur politique »⁴⁰. On distinguait couramment, à cette époque, le domaine apolitique des « intérêts locaux » du « terrain [national] des passions politiques ». La localité — et, par conséquent, la province — constituait une alternative salutaire à la capitale, ce chaudron où de jeunes provinciaux, partis de leur pays natal avec de vastes ambitions, succombaient au désœuvrement et aux tentations politiques⁴¹. L'érudition locale enracerinait ces hommes dans un terreau salubre. Souvent tacite, la correspondance entre pareilles visées et le culte officiel des souvenirs locaux se fit plus explicite sous le Second Empire. L'histoire générale, avançant alors, est souvent guidée par « l'esprit de parti ou de secte »⁴². Pour des motifs à la fois scientifiques et politiques, le ministère s'appliqua donc à éloigner ces capacités provinciales « des généralités où trop souvent elles se sont égarées; [à] les amener insensiblement aux recherches locales, aux études restreintes et nettement circonscrites; [à] les maintenir sur le terrain qu'elles connaissent, qu'elles peuvent explorer sans danger »⁴³. Le culte officiel des souvenirs locaux promettait de politiser et de dépolitiser la société française. Tel était son attrait, mais aussi sa contradiction fondamentale.

Vicissitudes, réticences, impasses

- 16 On pourrait aisément présenter ce culte officiel comme un instrument de contrôle et de normalisation, inculquant des habitudes et des modes de comportement qui subordonnèrent des individus à une autorité ubiquiste⁴⁴. Sans être intrinsèquement fautive, pareille lecture n'en demeurerait pas moins partielle et réductrice. Elle effacerait les carences de cette politique, les refus et hésitations qu'elle suscita ainsi que ses apories internes — tout ce qui, en bref, en fait la complexité.
- 17 Aussi ambitieuse fût-elle, cette politique échappa à toute codification. Comme d'autres entreprises officielles, elle dut beaucoup à l'improvisation et chemina à des rythmes différents d'un département à l'autre. Le comportement des fonctionnaires locaux fut déterminant. Certains ne firent rien ; d'autres se contentèrent de transmettre les directives parisiennes ; d'autres encore prirent des mesures qui, tout en rejoignant ces directives, prirent forme hors de la capitale. Qui plus est, la communication entre ces fonctionnaires et Paris fonctionna souvent mal. Le savoir local, la perspicacité de ces agents, leur connaissance des milieux provinciaux ne furent pas toujours utilisées à bon escient. À Paris, les insuffisances matérielles et institutionnelles du Bureau des travaux historiques et du CTH étaient innombrables : courriers égarés, archives éparpillées, rivalités entre services, responsabilités mal définies. Certains employés ministériels et membres du CTH soulignèrent d'ailleurs « l'absence totale d'unité, de plan, de direction » dans ces services : « C'est l'image fidèle du chaos »⁴⁵. À

cette désorganisation s'ajouta un manque criant de moyens financiers. Les publications, les subsides, les souscriptions en souffrirent.

18 Cette politique culturelle rencontra également des réticences extérieures, sujet que je ne peux qu'esquisser ici ⁴⁶. Soulignons tout d'abord que l'aura de l'État (en tant qu'institution plutôt que régime) était telle que l'assentiment aux demandes officielles prévalut sur la contestation. L'État scella donc une « alliance [...] intime » avec des milliers de provinciaux ⁴⁷. Cela dit, il en fit à la fois trop et trop peu : *trop* dans la mesure où ses manœuvres politiques ne furent pas suffisamment discrètes pour échapper aux observateurs attentifs ; *trop peu* dans la mesure où ses récompenses matérielles et symboliques parurent insuffisantes à certains. De plus, si les souvenirs locaux contribuèrent à ce qu'Alain Cottureau appelle « le statocentrisme » de la France post-révolutionnaire, ils incarnèrent également l'esprit public — l'action collective, le débat rationnel, la « capacité d'initiative » — qui s'affirmait à cette époque ⁴⁸. Ils constituèrent un bien identitaire et les autorités ne purent convaincre tous ces provinciaux d'abdiquer leur autorité sur le passé local. Certains provinciaux leur opposèrent un refus ; d'autres, plus nombreux, s'efforcèrent de glisser leurs propres critères de valeur — accentuant l'individualité locale et les souvenirs personnels — dans une entreprise officielle qui prônait l'uniformité et l'abstraction.

19 Rien, cependant, n'entrava plus les desseins scientifiques et politiques de cet État que ses propres apories. Celles-ci provoquèrent contradictions, revirements, hésitations et timidité d'action tout au long de cette période.

L'initiative locale

20 La première difficulté consista à tracer la frontière entre l'État et la société civile. Les souvenirs locaux incarnaient-ils les initiatives spontanées de cette société civile ou constituaient-ils — même partiellement — des entités administratives ? De quelle marge de manœuvre devaient disposer ces élites provinciales ? Ces questions s'avèrent tout aussi épineuses sous la Monarchie de Juillet que sous le Second Empire. Cela tenait en partie à des lignes de fracture reflétant les doctrines, la situation géographique et la position institutionnelle des divers acteurs officiels. Certains furent plus souples que d'autres ; certains se préoccupèrent plus que d'autres de l'autorité de l'État ; certains, finalement, estimaient que la meilleure politique était « en quelque sorte inaperçue » tandis que d'autres préconisaient « une politique modérée et ferme qui pose nettement ses principes [...] et qui brise les résistances » ⁴⁹.

21 Ces questions dévoilent surtout une contradiction conceptuelle. Le nouvel ordre politique conférait de nouvelles fonctions sociales à l'État nation et de nouvelles responsabilités civiques à la société civile. Tous deux disposant d'un champ d'action élargi, opérer la synthèse entre l'un et l'autre n'allait pas de soi. Ce fut avant tout une difficulté pour les doctrinaires, présente sous la Monarchie de Juillet, mais d'autres libéraux conservateurs y achoppèrent, avant et après 1848. Un employé du Bureau des travaux historiques, Raymond Thomassy, l'exposa clairement dans une note sur les travaux d'histoire et d'archéologie en 1839. La société post-révolutionnaire, expliquait-il, repose sur des faits « de deux ordres bien différents : les uns émanés du pouvoir, les autres de la société ; les premiers partis du centre pour rayonner sur tout le Royaume ; les seconds venus à la fois de tous les points du territoire pour converger vers le foyer central ». La tâche de l'État dans le champ intellectuel était d'unifier les « études partielles » tout en exploitant les talents des « associations modernes de libres travailleurs ». Thomassy comprit que cela ne serait pas facile : « Les difficultés générales du problème, poursuivit-il, résident dans le moyen d'associer librement les ouvriers et les architectes, les académies locales et le pouvoir central ; car si l'intervention de ce dernier est indispensable au bon ordre et à l'unité de vue, la liberté de concours n'est pas moins nécessaire » ⁵⁰. Ce problème ne put trouver aucune solution dans un milieu incapable de définir la société civile. Des convictions toquevilliennes (la société civile comme contrepartie à un

État régulateur) y rencontraient des éléments cousinsiens-hégéliens (la société civile livrée aux intérêts particuliers et corporatistes)⁵¹.

22 Cette contradiction explique la trajectoire zigzagante d'un État qui s'évertua tour à tour, ou parfois simultanément, à accroître et à restreindre sa visibilité, à encourager et à chapeauter les initiatives locales. D'une part, on loua l'essor d'un réseau de sociétés savantes agissant de leur propre initiative⁵² : on limita les subsides pour ne pas provoquer une léthargie mortelle — « le ministère de l'Instruction publique n'est pas un bureau de charité », rappelait-on⁵³ ; on éconduisit poliment les provinciaux qui, pour réaliser leurs projets et ceux du CTH, réclamaient une plus grande présence étatique. Rouland leur expliqua les inconvénients d'une intervention administrative dans un domaine où l'action des sociétés savantes devait être libre et complètement spontanée. Ces associations, ajouta un employé du Bureau des travaux historiques, ne devaient pas devenir des « commissions départementales sous la direction du comité parisien »⁵⁴. Les autorités centrales n'encouragèrent pas beaucoup non plus la vingtaine de commissions d'histoire ou d'archéologie fondées par les préfets. D'autre part, l'État ne pouvait « laisser s'égarer au hasard les intentions du [CTH] ni les abandonner aux caprices individuels »⁵⁵. Il lui incombait donc d'imprimer la « direction commune » par laquelle les provinces se rattachent aux autorités, d'instaurer dans ce domaine intellectuel provincial « cette unité puissante et féconde, que la Convention avait voulu établir partout en France »⁵⁶. Sous le Second Empire également, le Bureau des travaux historiques s'efforça de « rendre les départements plus sympathiques encore à l'intervention du gouvernement dans leurs travaux »⁵⁷. Ces agents de l'État parlèrent beaucoup de décentralisation et d'initiative, mais ils eurent du mal à déléguer des responsabilités et former ces « interprète[s] de la raison générale » dont ils avaient prétendument besoin⁵⁸.

23 Incapable de décider si leur « gouvernement des esprits » s'exercerait *par* ou *sur* ces esprits, si les élites provinciales étaient des acteurs civiques autonomes ou des subalternes administratifs, ils prirent des mesures contradictoires, repoussèrent des projets novateurs et se privèrent, comme le remarquait un observateur attentif, de maintes « informations libres et spontanées »⁵⁹.

La différence locale

24 L'État rencontra une seconde impasse conceptuelle, aux effets similaires mais à l'évolution chronologique plus marquée. Quelle place ces identifications et ces souvenirs intrinsèquement locaux devaient-ils occuper dans une société et un État-nation modernes ? Ce problème de la différence locale se posa surtout avant 1848. La différence locale risquait tout d'abord de susciter une affection exclusive pour un territoire particulier et se substituer aux loyautés nationales — ou du moins les affaiblir. Peu de Français craignaient, aux alentours de 1840, que le pays ne se fragmente, mais nul n'oubliait que l'unification de la nation était récente et donc fragile. L'*Encyclopédie des gens du monde* exprimait donc l'espoir que « l'homme d'un esprit un peu élevé » s'affranchisse d'un « invincible attachement au pays natal » qui pouvait exprimer un mal du pays atavique⁶⁰. Guizot estimait de même que « c'est de nos jours, et sous nos yeux, que [cette unité] a reçu sa consécration dernière et remporté son triomphe définitif ». Il félicita les sociétés savantes de province qui se vouaient à l'histoire locale, mais les invita également à se défier du « patriotisme de localité », à s'élever à « l'idée de l'unité nationale » et à embrasser « la France toute entière » dans leurs pensées et affections. « Que votre zèle, leur dit-il, vous conduise au-delà des études purement locales »⁶¹.

25 La différence locale pouvait aussi prendre la forme d'une proximité abstraite. Cette attention portée au territoire local et à ses intérêts risquait de détourner l'attention des intérêts publics. Sur ce plan, les souvenirs locaux impliquaient des notions d'autarcie et de fragmentation sociale. C'était l'esprit de clocher, dont les effets positifs (comme agent d'unification locale ou antidote à l'exode rural) ne masquaient guère l'égoïsme et la préférence pour les intérêts

particuliers. « L'esprit de localité rétrécit et rapetisse les conceptions »⁶². Pour nombre de libéraux français, la diversité elle-même posait problème. Certes, certains d'entre eux lui accordaient une plus grande importance que d'autres ; certes, tous exprimaient leur inquiétude face à l'uniformité déshumanisante de la société moderne⁶³. Mais le libéralisme d'un Benjamin Constant — embrassant les libertés individuelles, la diversité interne et le patriotisme local — demeura marginal. L'école doctrinaire qui domina chercha avant tout à fonder un espace public unifié, pouvant résister aux corporatismes et aux « intérêt[s] purement loca[ux] »⁶⁴.

- 26 Un dessein unitaire gouverna donc l'action de l'État sous la Monarchie de Juillet. Celui-ci toléra, mais ne lança ou n'appuya pas de projets historiques exaltant la spécificité locale. Les souvenirs locaux cultivés par l'État entretenaient des rapports symbiotiques avec la nation. L'éditeur de la nouvelle *Revue des sociétés savantes* présentait ainsi le périodique comme un lieu de rencontre entre des entreprises isolées : « Chaque coin de terre dira à la France ses révolutions morales » ; tous ces « échantillons partiels » seront « étonnés de former un tout complet »⁶⁵. Ce localisme officiel était neutre, non seulement parce qu'il était apolitique, mais aussi parce qu'il substituait la résidence *in situ* à tout sentiment profond, à tout amour exclusif du pays. Ce dessein unitaire rétrécit l'optique de l'État et exclut une vaste gamme de projets⁶⁶.
- 27 À partir des années 1850, cependant, le CTH et le Bureau des travaux historiques évoquèrent avec une liberté nouvelle « l'inviolable attachement au sol natal », « ces éléments divers combinés et modifiés [qui] ont formé la France de 1789 »⁶⁷. Les subventions et les subsides du régime témoignent d'une même ouverture prudente à la différence locale. La Révolution française qui s'estompait dans les mémoires, les nouveaux réseaux de chemin de fer et de télégraphe, tout ceci renforçait l'unité d'une nation qui était à présent « assez forte et assez sûre d'elle-même » pour autoriser des expressions d'identité locale⁶⁸. De plus, le progrès de la « civilisation » menaçait les communautés et les « originalités » locales, cet enracinement qui fondait un ordre social pacifique et paternaliste. Préserver ces différences locales, ou du moins en garder la trace, se fit donc de plus en plus urgent. Au lendemain des troubles politiques et sociaux de 1848, « le patriotisme local », « l'orgueil du passé » s'affirmèrent également comme des voies vers l'ordre et la tradition. Désormais introuvables à Paris, cet « abîme » sans souvenirs, pareils sentiments nourrissaient « ces inépuisables dévouements auxquels la France a dû son salut ». Le recteur de Douai ne dit pas autre chose en 1858 : « le caractère philosophique et politique du mouvement d'études provinciales dont nous sommes témoins est une réaction contre le mouvement révolutionnaire »⁶⁹. Des réserves subsistèrent néanmoins dans cette aire officielle : certaines portaient sur les « vues étroites du patriotisme local », d'autres sur les langues et cultures régionales. Le Félibrige constituait ainsi un « génie local qui lutte pour sauvegarder et défendre son individualité et sa physionomie propre »⁷⁰. S'ajoutèrent à cela les nouvelles exigences scientifiques des années 1860. Si le CTH invita ses correspondants provinciaux à renoncer à « la description des coutumes locales et [au] récit des légendes locales » dans leurs envois, c'était à présent parce que leur amour du pays les détournait de la rigueur historique⁷¹. La différence locale demeurait problématique.

- 28 Le culte des souvenirs locaux constitua un phénomène européen. Une comparaison entre, par exemple, le pays français et le *Heimat* allemand ferait apparaître de nombreuses parentés : l'importance d'un monde associatif d'aristocrates et de capacités bourgeoises, un discours de l'harmonie sociale et de la spécificité à une époque de mutation socio-économique, des volontés de distinction sociale, des désirs entrelacés de politisation et de dépolitisation, des imbrications mouvantes entre le local et le national⁷². De part et d'autre du Rhin, la nostalgie et la réaction n'empêchèrent pas ce localisme de s'inscrire dans la modernité du siècle. Ce n'est qu'en France, pourtant, que des autorités centrales cultivèrent les souvenirs locaux avec

une telle détermination — et sur une échelle nationale — durant la majeure partie du siècle. Ce n'est qu'en France, d'autre part, que cette entreprise buta contre les apories évoquées ci-dessus, que le local fut à la fois bon et mauvais à penser. Il y eut une exception française dans ce domaine comme dans d'autres, mais ce n'est pas celle d'un État qui aurait négligé ou rejeté le local.

29 L'exception française, ici, serait plutôt celle d'un État qui cultiva les souvenirs locaux tout en les esquivant. Mû par un désir d'unité interne, d'ordre administratif et de rationalité scientifique, cet État inséra longtemps ces souvenirs dans des grilles nationales, abstraites et uniformes. Ses procédures rejoignent celles des États modernes qui, selon James C. Scott, sacrifient « l'écologie locale », les circonstances particulières des localités, sur l'autel de l'utilité et de la rationalité⁷³. Mais les autorités françaises n'eurent ni l'intention ni les moyens de supprimer toute initiative ou de décourager toute adhésion locale. Elles gravitèrent autour de ces souvenirs et d'un local prometteur tout en éprouvant des difficultés à définir des communautés politiques et culturelles. Le libéralisme qui domina durant ces décennies associa citoyenneté et initiative locale mais, vu son hostilité à la fragmentation et au corporatisme, il peina à conceptualiser le local et avança une conception de l'État comme emblème et garant de l'unité nationale⁷⁴. Il s'efforça d'organiser une société moderne tout en se heurtant à des questions que la Révolution française avait laissées en suspens : les prérogatives gouvernementales, l'expression du politique, les rapports entre diversité et unité.

30 Tout ceci freina l'action de l'État dans ce domaine et frustra nombre de ses interlocuteurs. Le culte officiel des souvenirs locaux eut néanmoins des effets importants, et pas toujours ceux qu'on attendait. D'une part, il nourrit une réflexion — explicite ou non — sur la citoyenneté, les formes de l'identité territoriale et la répartition du pouvoir dans un État-nation moderne. Que ce soit comme ensemble de pratiques ou comme horizon discursif, le local permit d'imaginer une société en flux, de dessiner les contours de la France post-révolutionnaire⁷⁵. D'autre part, les agents de l'État savaient quel type de localisme ils voulaient voir apparaître en province : érudit, apolitique, neutre et ancré dans la nation. Mais aucun d'eux ne put contrôler les usages et la prolifération sémantique de référents aussi ambigus que le pays. Sans nécessairement cautionner des investissements mémoriels, civiques ou pédagogiques dans le passé local, ils créèrent, en cultivant un localisme flou, un climat qui leur était favorable. L'État produisit donc de nouvelles contraintes, mais dégagea aussi de nouvelles possibilités d'expression culturelle et civique. Les loyautés locales — communément perçues comme adverses aux forces de modernisation — y trouvèrent un nouveau souffle. Ce n'est pas le moindre paradoxe de son histoire.

Notes

1. Voir, entre autres, *Les petites patries dans la France Républicaine* dans Jean Jaurès. *Cahiers trimestriels*, n° 152, 1999 ; Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, Éditions de L'Harmattan, 1997, 324 p. ; Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997, 130 p. ; Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Éditions Aubier, 1996, 426 p. ; Pierre-Yves SAUNIER, *L'esprit lyonnais, XIX^e-XX^e siècle. Genèse d'une représentation sociale*, Paris, Éditions du CNRS, 1995, 233 p. ; et Caroline FORD, *Creating the Nation in Provincial France : Religion and Political Identity in Brittany*, Princeton, Princeton University Press, 1993, 255 p. Sur ces questions, on consultera également Heinz-Gerhard HAUPT, Michael G. MÜLLER et Stuart WOOLF [dir.], *Regional and National Identities in Europe in the XIXth and XXth Centuries*, La Haye, Kluwer Law International, 1998, 494 p.

2. André-Hubert MESNARD, *L'action culturelle des pouvoirs publics*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, p. 146. Voir aussi Philippe VIGIER, « Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois, en France, au XIX^e siècle », dans *Romantisme*, n° 25-26, 1979, p. 196 ; et Thierry GASNIER, « Le local : une et indivisible », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire. Les France*, Paris, Éditions Gallimard, 1992, 3 tomes, tome 2, p. 475.
3. Désiré NISARD, « Les classes moyennes en Angleterre et la bourgeoisie en France », dans *Études de critique littéraire*, Paris, Éditions Michel Lévy frères, 1858, p. 225 ; et *Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord*, volume 11, n° 5, 1859, p. 147.
4. L'État, tel que j'utilise le terme, comprend tous les acteurs et initiatives liés au pouvoir et bénéficiant d'un statut officiel. Il englobe donc une succession de régimes et de ministères ainsi qu'un ensemble d'institutions, de bureaux et commissions et de procédures qui ne se plient pas à cette chronologie politique traditionnelle.
5. *Musée des familles*, n° 6, 1838, p. 255. Sur ce phénomène, voir François GUILLET, *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, Caen, Annales de Normandie, 2000, 591 p. ; Odile PARSIS-BARUBÉ, *Les représentations du Moyen âge au XIX^e siècle dans les anciens Pays-Bas français et leurs confins picards. Essai d'historiographie comparée*, 2 tomes, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 842 p ; et Pim DEN BOER, *History as a Profession: The Study of History in France, 1818-1914*, traduction anglaise de Arnold J. Pomerans, Princeton, Princeton University Press, 1998, 470 p.
6. [André LE GLAY], *Programme des faits historiques représentés par la marche des chars et phaétons, à la fête communale de Cambrai, le 15 et le 18 août 1833*, Cambrai, Hurez, 1833, p. 8.
7. Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, « Centralisation et lien social : le débat de la première moitié du XIX^e siècle en France », dans Enrico IACHELLO et Biagio SALVEMINI [dir.], *Per un Atlante storico del Mezzogiorno e della Sicilia in età moderna*, Naples, Liguori Editore, 1998, pp. 77-79. Cette conviction perdura au cours du siècle : voir Sudhir HAZAREESINGH et Vincent WRIGHT, « Le Second Empire », dans Louis FOUGÈRE, Jean-Pierre MACHELON et François MONNIER [dir.], *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, pp. 319-320.
8. Narcisse de SALVANDY, circulaire aux présidents des sociétés savantes de province, 28 juillet 1845, dans Xavier CHARMES, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques (histoire et documents)*, Paris, Imprimerie nationale, 1886, 3 tomes, tome 2, p. 105.
9. Alain CORBIN, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Albin Michel, 1994, pp. 68, 121 et 182.
10. Dominique POULOT, « The Birth of Heritage: "Le Moment Guizot" », dans *Oxford Art Journal*, volume 11, n° 2, 1988, pp. 41-42 ; et Laurent THEIS, « Guizot et les institutions de mémoire », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire. La nation*, ouv. cité, tome 2, pp. 578-579.
11. *Revue des deux mondes*, 4^e série, n° 15, 1838, p. 427. Mis à part une circulaire encourageant la création de panthéons de célébrités locales (en décembre 1848), la Seconde République ne s'est guère investie dans ce domaine.
12. Guizot, circulaire aux présidents des sociétés savantes de province, 23 juillet 1834, dans Xavier CHARMES, ouv. cité, p. 10 ; Gustave Rouland, circulaire aux recteurs, 20 mai 1857, *ibidem*, p. 180. Les ministres les plus actifs dans ce domaine furent Guizot et Salvandy sous la Monarchie de Juillet et Hippolyte Fortoul, Gustave Rouland et Victor Duruy sous le Second Empire.
13. Le ministère de l'Intérieur contribua aussi au culte officiel des souvenirs locaux (en souscrivant à des ouvrages et créant une Commission des monuments historiques), mais son activité et son impact furent moindres.
14. Voir Marie-Élisabeth ANTOINE, « Un service pionnier au XIX^e siècle : le Bureau des travaux historiques », dans *Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine du CTH*, n° 10, 1977, pp. 11-37.

15. Guizot, rapport à Louis-Philippe, 27 novembre 1834, dans Xavier CHARMES, *ouv. cité*, p. 22. Sur le CTH, voir Robert-Henri BAUTIER, « Le Comité des travaux historiques et scientifiques : passé et présent », dans *Actes du 115^{ème} congrès national des sociétés savantes*, Paris, Éditions du CTHS, 1991, tome 2, pp. 381-396.
16. Augustin Thierry, rapport au ministre de l'Instruction publique, 10 mars 1837, dans Xavier CHARMES, *ouv. cité*, p. 55.
17. Recteur de Toulouse, circulaire du 13 juin 1857, dans *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Procès-verbal de la séance du 30 juillet 1857*, Rodez, Ratery, 1857, p. 3 ; Arch. nat. (Archives nationales), F17 3026, préfet du Cher, circulaire aux sous-préfets et maires du département, 30 juin 1834 ; et *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, n° 3, 1847-49, p. 41.
18. Arch. nat., F17 13268, procès-verbaux des réunions du Comité des sciences du CTH, 18 janvier 1838.
19. Arch. nat., F17 17130, [anonyme], « Tableaux présentant les modifications apportées à la dénomination du "Comité des Travaux historiques et scientifiques" de 1834 à 1885 », s.d. [1885 ?]. J'emprunte le terme « modalités d'enquête » (*investigative modalities*) à Bernard S. COHN, *Colonialism and its Forms of Knowledge : The British in India*, Princeton, Princeton University Press, 1996, 189 p.
20. Sur tout ceci, je me permets de renvoyer à mon article, « La représentation historique du pays, entre l'État et la société civile », dans *Romantisme*, n° 110, 2000, pp. 40-41.
21. *Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord*, volume 3, n° 2, 1851, p. 57 ; *Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord*, volume 10, n° 5 et 6, 1858, p. 98 ; *Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger* (ci-après RSS), 1^{ère} série, n° 5, 1858, p. 200 ; et Arch. dép. Nord (Archives départementales du Nord), 1 T 246/3, Édouard Garar, lettre au recteur de Douai, 25 juin 1858.
22. Narcisse de SALVANDY, *Vingt mois, ou la Révolution et le parti révolutionnaire*, Paris, Victor Masson, 1849 [1^{ère} édition 1832], p. 106.
23. Augustin THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France*, dans *Œuvres d'Augustin Thierry*, Bruxelles, J. Jamar, 1839, p. 424 ; et Aristide GUILBERT, « Introduction », dans Aristide GUILBERT [dir.], *Histoire des villes de France, avec une introduction générale pour chaque province. Chroniques, traditions, légendes, institutions, coutumes, mœurs et statistiques locales*, Paris, Librairie Furne, 1844-48, 6 tomes, tome 1, p. xxii. Voir également Wessel KRUL, « De kleur van her verleden: geschiedenis en couleur locale in de Franse Romantiek », dans Jo TOLLEBEEK, Frank ANKERSMIT et Wessel KRUL [dir.], *Romantiek en Historische Cultuur*, Groninge, Historische Uitgeverij, 1996, pp. 147-167.
24. Alexandre DUCOURNEAU et Amans-Alexis MONTEIL, prospectus pour *La France ou histoire nationale des départements*, Paris, Maulde et Renou, 1844, p. 2 ; et Arch. nat., F17 3307, rapport anonyme sur l'inventaire archéologique de Sancerre et Saint Amand, s.d. [1862].
25. François GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8 tomes, Paris, Michel Lévy frères, 1858-67, tome 3, pp. 14 et 16.
26. Augustin THIERRY, *Dix ans d'études historiques*, dans *Œuvres d'Augustin Thierry*, *ouv. cité*, p. 626. Voir aussi Pierre MANENT, « The French Revolution and French and English Liberalism », dans Ralph C. HANCOCK et L. Gary LAMBERT [dir.], *The Legacy of the French Revolution*, Lanham, Rowman & Littlefield, 1996, pp. 64-66.
27. Charles LOUANDRE, « Statistique littéraire de la production intellectuelle en France depuis quinze ans. — Première partie », dans *Revue des deux mondes*, nouvelle série, n° 20, 1847, p. 257.
28. Augustin THIERRY, *Dix ans d'études historiques*, *ouv. cité*, p. 626. Voir aussi Jacques NEEFS, « Augustin Thierry : le moment de la "véritable" histoire de France », dans *Romantisme*, n° 28-29, 1980, pp. 294-295.
29. Arch. nat., 246 AP 19, [anonym], « Note sur l'Institut », s.d. [1854?]. Sudhir Hazareesingh amoindrit toutefois cette vision du régime dans son *The Saint-Napoleon : Celebrations of Sovereignty in Nineteenth-Century France*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2004, 322 p.

30. Francis WEY, *Dick Moon en France, journal d'un Anglais de Paris*, Paris, 1862, pp. 288 et 294-295. Voir aussi, entre autres, le discours du recteur de Clermont-Ferrand, dans *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, n° 31, 1858, pp. 192-193 ; et Lucien Napoléon, discours du 12 juillet 1858, *Le Moniteur universel*, 15 juillet 1858.
31. Voir, par exemple, Bibliothèque municipale de Lille, fonds Humbert, XLII/274, préfet Augustin Laurent de Rémusat, « Sociétés d'agriculture », s.d. [entre 1817 et 1822].
32. Narcisse de SALVANDY, *Vingt mois*, ouv. cité, p. 590.
33. Narcisse de SALVANDY, rapport à Louis-Philippe, 31 décembre 1838, dans *Budget général des dépenses pour l'exercice 1840*, Paris, Imprimerie nationale, 1839, p. 74.
34. François GUIZOT, circulaire aux préfets, recteurs et inspecteurs des écoles primaires, 13 août 1835, dans *Circulaires et instructions officielles relatives à l'instruction publique*, 12 tomes, Paris, Jules Delalain, 1863-1900, tome 2, p. 366.
35. Narcisse de SALVANDY, *Vingt mois*, ouv. cité, p. 1.
36. Arch. dép. Nord, M 216/1, préfet du Nord au commissaire de police de Lille, 18 mars 1843. Voir aussi Françoise BERCÉ, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, ouv. cité, tome 3, p. 549 ; et Jean-Marie MAYEUR, « Démocratie chrétienne et régionalisme en France », dans son *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Éditions du Cerf, 1986, pp. 225-227.
37. Arch. nat., F17 3090/1, Adrien-Etienne de Gasparin au préfet de la Moselle, 25 février 1837 ; et Marcel BAUDOT, « Trente ans de coordination des sociétés savantes (1831-1861) », dans *Actes du 100^{ème} Congrès national des sociétés savantes*, Paris, Bibliothèque nationale, 1976, surtout pp. 13-19.
38. Comparer Charles-Olivier CARBONELL, « Guizot, homme d'État, et le mouvement historiographique français du XIX^e siècle », dans *Actes du colloque François Guizot (Paris, 22-25 octobre 1974)*, Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 1976, pp. 233-235 ; et Dominique POULOT, « Birth of Heritage », art. cité, pp. 43 et 50-51.
39. Arch. nat., F17 17130, rapport anonyme et confidentiel à Gustave Rouland, s.d. [1857?]. Voir aussi François DUTACQ, *Gustave Rouland, ministre de l'instruction publique, 1856-1863*, Tulle, Mazeyrie, 1910, 307 p.
40. Gustave ROULAND, circulaire aux présidents de sociétés savantes provinciales, 22 février 1858, dans Xavier CHARMES, ouv. cité, p. 191 ; et Arch. nat., 42 AP 212, Salvandy, lettre à Guizot, 22 octobre 1830.
41. Arch. nat., F1a 39, Adolphe Thiers, circulaire aux préfets, 27 avril 1833 ; et Christophe CHARLE, *Les intellectuels en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, pp. 43, 108-113 et 160.
42. RSS, 3^{ème} série, n° 1, 1863, p. 534.
43. Gustave ROULAND, circulaire aux recteurs, 29 mars 1858, dans Xavier CHARMES, ouv. cité, p. 188. Voir également Françoise BERCÉ, « Arcisse de Caumont », art. cité, pp. 549 et 564.
44. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, 1975, 318 p.
45. François GÉNIN, *Des variations du langage français depuis le XII^e siècle, ou recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*, Paris, Firmin Didot, 1845, pp. xx-xxi ; et Arch. nat., F17 3265, note anonyme intitulée « Publications historiques. M. Augustin Thierry. Documents relatifs à l'histoire du Tiers État en France », 7 mars 1852. Voir aussi Yvonne KNIBIEHLER, *Naissance des sciences humaines. Mignet et l'histoire philosophique au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Flammarion, 1973, p. 291.
46. Voir Stéphane GERSON, *The Pride of Place*, ouv. cité, chapitre 8.
47. *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin*, n° 2, 1862, p. 23.
48. Alain COTTEREAU, « Esprit public et capacité de juger : la stabilisation d'un espace public en France aux lendemains de la Révolution », dans *Raisons pratiques*, n° 3, 1992, pp. 239-272.

49. Arch. nat., F1b I 173/1, procureur d'Angers, rapport au ministre de la justice sur le préfet de la Sarthe (Gabriel Rousseau de Saint-Aignan), 7 janvier 1835.
50. Arch. nat., F17 3254, Raymond Thomassy, « Projet de loi pour l'organisation des travaux d'histoire et d'archéologie nationale », s.d. [1839].
51. Sur la « position schizophrène » des libéraux concernant le rôle de l'administration, voir Sudhir HAZAREESINGH, *From Subject to Citizen: The Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 1998, pp. 167 et 218. Sur « l'ambivalence fondamentale du Bonapartisme » à ce sujet, voir Théodore ZELDIN, *A History of French Passions, 1848-1945*, 2 tomes, Oxford, Clarendon Press, 1993 [1^{ère} édition 1973], tome 1, pp. 510 et 537-538.
52. François GUIZOT, rapport à Louis-Philippe, 31 décembre 1833, dans *Ministère de l'Instruction Publique. Budget des dépenses de l'exercice 1836*, Paris, Imprimerie nationale, 1835, p. 10.
53. Nisard rapporte ce propos sans identifier le ministre qui le prononça : Désiré NISARD, *Souvenirs et notes biographiques*, 2 tomes, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1888, tome 1, p. 350.
54. Arch. nat., F17 3303, Rouland, lettre à André Le Glay, 21 janvier 1860 ; et Arch. nat., F17 3321, notation marginale dans une lettre de Louis Saint-Loup au ministre de l'Instruction publique, 21 mai 1866.
55. Adrien-Etienne de Gasparin, rapport sur les activités du Comité historique des arts et monuments en 1838, dans *Budget général des dépenses pour l'exercice 1840*, ouv. cité, p. 330.
56. Salvandy, rapport à Louis-Philippe, 31 décembre 1838, dans *Budget général des dépenses pour l'exercice 1840*, ouv. cité, p. 59 ; et *Revue de l'instruction publique*, 4, n° 73, 15 juin 1845, pp. 736-737.
57. Arch. nat., F17 3318, [anonyme], « Note à M. le ministre », 27 décembre 1866.
58. Note de l'éditeur dans François GUIZOT, *Mémoires*, ouv. cité, tome 3, p. 1.
59. Armand René DU CHATELLIER, *Du mouvement des études littéraires et scientifiques en province (histoire des congrès)*, Paris, Dumoulin, 1865, p. 22.
60. S., « Pays », *Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts*, 22 tomes, Paris, Treuttel et Würtz, 1833-1844, tome 19, p. 324 ; et L. S., « Incas », *idem*, tome 14, p. 558.
61. François GUIZOT, discours du 2 août 1837, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, tome 11, 1837-39, pp. xliii ; et *Discours prononcé par M. Guizot, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, ancien ministre de l'Instruction publique, dans la séance du 27 août 1838*, Caen, A. Hardel, 1840, p. 4.
62. Prospectus pour la *Revue des départements de la France*, Paris, septembre 1828, p. 3.
63. Voir Françoise MÉLONIO, « La culture comme héritage », dans Françoise MÉLONIO et Antoine DE BAECQUE, *Lumières et liberté : les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, tome 3 de Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI [dir.], *Histoire culturelle de la France*, Paris, Éditions du Seuil, 1998, p. 256.
64. François GUIZOT, circulaire aux instituteurs, 28 juin 1833, dans *Circulaires et instructions*, ouv. cité, tome 2, p. 125 ; et Lucien JAUME, *L'individu effacé, ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997, pp. 85-86, 262 et 271.
65. RSS, 1^{ère} série, janvier 1848, pp. 8-9. Ce dessein unitaire avait aussi imprégné les statistiques ministérielles du Directoire et du Premier Empire. Voir Stuart WOOLF, « Statistics and the Modern State », dans *Comparative Studies in Society and History*, 31, n° 3, 1989, p. 599.
66. Les souscriptions ministérielles sont particulièrement édifiantes : voir Stéphane GERSON, *The Pride of Place*, ouv. cité, pp. 207-217.
67. RSS, 2^{ème} série, n° 3, 1860, p. 699 ; et RSS, 2^{ème} série, n° 2, 1859, pp. 622-623
68. RSS, 1^{ère} série, n° 2, 1857, pp. 257-258.
69. *Le Constitutionnel*, 6 septembre 1848 ; et *Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord*, 10, n° 5-6, 1858, p. 134.
70. RSS, 2^{ème} série, n° 2, 1859, p. 23 ; et RSS, 4^{ème} série, n° 10, 1869, pp. 390-392.

71. Arch. nat., F17 3313, Louis de Mas Latrie, notes pour une lettre au secrétaire de la Société académique des Hautes-Pyrénées, 15 mai 1860.
72. Sur la dimension européenne du phénomène, voir Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, 302 p. Sur le *Heimat*, voir notamment Celia APPLIGATE, *A Nation of Provincials : The German Idea of Heimat*, Berkeley, University of California Press, 1990, 273 p. ; et Alon CONFINO, *The Nation As Local Metaphor: Württemberg, Imperial Germany, and National Memory, 1871-1918*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1997, 280 p.
73. James C. SCOTT, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press, 1998, pp. 22-23 et 46-47. Sur ce thème, voir aussi Arjun APPADURAI, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996, pp. 190-191.
74. Voir Sudhir HAZAREESINGH, *From Subject to Citizen*, ouv. cité, pp. 207-209.
75. Je rejoins ici les propos plus généraux de Jean-Yves GUIOMAR, *La nation entre l'histoire et la raison*, Paris, Éditions La Découverte, 1990, 202 p.

Pour citer cet article

Référence électronique

Stéphane Gerson, « L'État français et le culte malaisé des souvenirs locaux, 1830-1870 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 29 | 2004, mis en ligne le 07 avril 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index692.html>

À propos de l'auteur

Stéphane Gerson

Assistant Professor of French and French studies à la *New York University*.

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

La Monarchie de Juillet institua une nouvelle politique culturelle, poussant d'innombrables élites et sociétés savantes provinciales à cultiver leurs « souvenirs locaux ». Cet article analyse les diverses dimensions d'une politique qui se poursuit sans changements majeurs sous le Second Empire. Il en étudie les acteurs, les procédures, la conception du local et les divers objectifs, notamment ses visées politiques de régénération, d'affiliation et de dépolitisation. Si cette politique eut un impact significatif en province, elle se heurta aussi aux réticences de certains provinciaux, à des vicissitudes matérielles et, surtout, à deux apories internes. La première était d'ordre politique : où tracer la frontière entre l'État et la société civile dans un État-nation moderne ? La seconde était d'ordre culturel : quelle importance la nation devrait-elle conférer à des souvenirs et des identifications intrinsèquement locales ? Ces questions déjouèrent toute résolution dans les milieux officiels, provoquant contradictions, revirements, hésitations et timidité d'action. Cultivant les souvenirs locaux tout en les esquivant, cet État produisit de nouvelles contraintes dans ce domaine mais aussi — et pas toujours de son gré — de nouvelles possibilités d'expression civique et culturelle.

The French State and the Uneasy Cult of Local Memories, 1830-1870. The July Monarchy instituted a new cultural policy that led countless provincial elites and learned societies to cultivate their 'local memories'. This article analyzes the various dimensions of a policy that persisted, with few major changes, under the Second Empire. It studies its actors, its procedures, its vision of the local, and its various objectives — especially its political goals of regeneration, affiliation, and depolitization. While this policy achieved significant results in the provinces, it also ran against the reservations of some provincials, its own material shortcomings, and, above all, two conceptual problems. The first was political: where to trace the boundary between the State and civil society in a modern nation-state? The second was cultural: what importance should the nation confer to intrinsically local memories and identifications? These questions proved insoluble in these official circles, provoking contradictions, reversals, hesitations and timidity. Cultivating and shirking local memories at the same time, this state created new constraints in this realm but also produced — intentionally or not — new opportunities for civic and cultural expression.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés